

## Recherches sociographiques



Louise DECHÊNE, *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français*

Jacques St-Pierre

Volume 38, Number 1, 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057105ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057105ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

St-Pierre, J. (1997). Review of [Louise DECHÊNE, *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français*]. *Recherches sociographiques*, 38(1), 161–163.  
<https://doi.org/10.7202/057105ar>

des informations recueillies, montre leur incohérence, de même que la faible aptitude apparente de l'Intendant pour les additions (p. 37-67). Suit la partie principale (près de 240 pages) : la liste des personnes recensées ; pour chacune, il donne les nom et prénom, le sexe, l'état matrimonial, l'âge, la profession (souvent manquante) et le lieu d'origine (région du St-Laurent ou province de France). Ces personnes sont d'abord réparties par « gouvernement » ; dans chacun, on énumère d'abord les « gens d'église », classés par catégorie, puis la population laïque, par ordre alphabétique. Enfin, en appendice, figurent les quelque 350 officiers et soldats du printemps de 1666, qui ne font pas partie de la population à proprement parler. La majorité s'y intégreront plus tard. Pour ces militaires, on trouve leur qualité, leur compagnie, leur âge, leur province d'origine et si, deux ans plus tard, ils étaient dits « habitants » dans le « Rolle » de 1668, ce qui est le cas de la quasi-totalité.

Travail de rigueur, d'attention, de jugement et de patience, comme seuls peuvent le faire les historiens qui ont le culte des faits, si minimes soient-ils, et la sagacité d'un détective. Trudel cite une centaine de sources différentes qui lui ont fourni les éléments de son travail de reconstitution. Ajoutons que cet historien sait compter et qu'il est aussi un écrivain ; on le sent à la vigueur et à l'élégance de la langue.

Jacques HENRIPIN

*Département de démographie,  
Université de Montréal.*

---

Louise DECHÊNE, *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 1994, 283 p.

La thèse de doctorat de Louise Dechêne, publiée en 1974 sous le titre *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*, a renouvelé l'historiographie de la Nouvelle-France. L'historienne poursuit depuis ce temps ses recherches sur l'histoire sociale de la Nouvelle-France en s'intéressant plus particulièrement au monde rural. Son plus récent livre s'inscrit dans le prolongement de ses travaux antérieurs. Elle y aborde la question fondamentale de la réglementation relative aux subsistances, la « police des grains », mais en décrivant les réalités auxquelles doivent faire face les autorités coloniales chargées de la définir, soit les mécanismes du commerce du blé et l'approvisionnement des magasins du roi.

L'auteure annonce ses couleurs dans les premières pages du livre. Elle veut démontrer que « l'hypercentralisation et le durcissement progressif des moyens d'action mis en œuvre par le gouvernement colonial s'inscrivent dans la logique d'un pouvoir autoritaire que rien n'empêche de s'abandonner à ses penchants naturels, selon l'expression de Tocqueville, et qui peut poursuivre librement ses propres objectifs » (p. 10). L'historiographie nous a habitués à une tout autre vision du rôle de l'État en Nouvelle-France. En effet, on a plutôt eu tendance à souligner les limites à l'absolutisme, lesquelles seraient liées à l'absence de vénalité des

offices — les titulaires des charges sont révocables — et au paternalisme que manifestent les administrateurs.

Parmi les devoirs de la royauté sous l'Ancien Régime, se trouve l'obligation d'honorer ce que l'historien américain Steven L. KAPLAN appelle « le contrat social de subsistance » (*Le meilleur pain du monde*, Fayard, 1996, p. 36). En échange de leur soumission à son autorité, les sujets du roi s'attendent à ce que ce dernier les protège contre les spéculations sur le prix du pain et leur en fournisse en cas de catastrophe naturelle ou autre. Ce contrat social existe aussi aux colonies et *Le partage des subsistances* nous en fait découvrir les modalités.

L'ouvrage s'ouvre sur un tableau du marché des grains dans le second quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. La plus grande portion de la récolte (environ les deux tiers) ne sort pas de la campagne. Le marché extérieur absorbe la moitié des surplus et le reste sert à nourrir ceux qui ne cultivent pas la terre (population des villes, commerçants de fourrures, pêcheurs, soldats).

Une fraction de la population rurale ne produit pas assez de blé pour assurer sa subsistance et doit par conséquent s'en procurer auprès du voisinage. Par contre, certains habitants disposent de surplus qui, avec les stocks des curés (dîmes), des seigneurs (rentes) et des marchands, entrent dans le circuit des échanges. En comparant la réglementation générale des pratiques commerciales dans la colonie avec celle de la France, l'auteure constate l'abandon de plusieurs principes séculaires, dont le principal : celui de la primauté de la place du marché. Faute d'informations précises sur les transactions céréalières, les mesures qu'adopte l'intendant comportent nécessairement une bonne part d'arbitraire.

Deux chapitres sont consacrés au transport du blé vers la ville et aux mécanismes de mise en marché. Ils révèlent l'existence de réseaux commerciaux plutôt précoces et l'importance du commerce du blé dans le processus d'intégration des campagnes, deux facteurs que l'auteure avait quelque peu sous-estimés dans son étude sur Montréal.

La partie la plus neuve du livre traite de l'approvisionnement des magasins du roi. L'auteure examine d'abord la réglementation de l'intendant en cas de disette. Elle vise à stimuler la circulation des céréales des campagnes vers les villes. L'intendant n'hésite pas à se substituer aux marchands en taxant le blé ou en procédant à des réquisitions, mesures exceptionnelles en France.

Les besoins en vivres s'accroissent après le déclenchement de la guerre de Succession d'Autriche. En 1749, les opérations auxquelles on avait recours uniquement en contexte de pénurie appréhendée sont systématisées pour assurer le ravitaillement des villes et des armées. Toutefois, elles ne parviennent pas à enrayer la misère de la fin du Régime, qu'on associe depuis toujours aux malversations de l'intendant Bigot. Or, c'est moins le personnage lui-même que l'inefficacité du système administratif qui est en cause.

Le dernier chapitre aborde les attitudes et les comportements relatifs au partage des subsistances. Les quelques agitations populaires dans la colonie sont d'abord le fait de ruraux qui réclament des marchands un juste prix pour leurs denrées. Mais l'auteure retrouve également une version canadienne du « complot de famine », où les consommateurs urbains soupçonnent le commerçant de campagne d'accaparer les denrées pour en faire monter les cours.

L'histoire institutionnelle est un champ de recherche qu'on a sans doute trop négligé au cours des dernières années. Même si le corpus documentaire qu'analyse Louise Dechêne a été utilisé par un grand nombre de chercheurs, personne à ce jour n'y avait posé un regard

aussi pénétrant. On attend avec impatience la suite de cette vaste enquête sur la nature du pouvoir en Nouvelle-France, qui promet de nouvelles remises en question, notamment au sujet des impôts et de la milice.

L'ouvrage a remporté le prix Lionel-Groulx décerné par l'Institut d'histoire de l'Amérique française. On peut penser qu'il suscitera de nouvelles recherches. L'auteure en propose d'ailleurs quelques-unes, en particulier une étude plus approfondie sur le commerce des denrées agricoles qui, pour reprendre ses mots, «est toujours une activité en sursis».

Jacques ST-PIERRE

*INRS-Culture et société.*

---

Fernand DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN (dirs), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture, 1994, 1164 p.

Il ne saurait être question, ici, de faire la synthèse d'un ouvrage traitant d'une gamme extraordinairement variée de ce que l'on désigne sous l'appellation de problèmes sociaux, allant de l'avortement à la xénophobie, en passant notamment par la dénatalité, l'exclusion, les maladies mentales et physiques, la prostitution, la pornographie, le sous-développement régional, les violences et, *last but not least*, l'ubiquité de la pauvreté. Bref, dans cet alphabet de problèmes qui marquent les sociétés complexes, selon l'expression de plusieurs des auteurs de cet ouvrage pour caractériser celles des temps présents, il y en a pour (presque) tous les intérêts, sinon tous les goûts, tant du spécialiste que du profane averti.

Si l'ouvrage témoigne de l'éclatement des problèmes sociaux par le grand nombre de thèmes abordés, et dont les directeurs sont conscients qu'ils ne constituent qu'une fraction de ce qui pourrait légitimement faire partie de ce champ, sa structure interne permet d'y donner une cohérence. Ainsi, malgré la diversité des sujets, des perspectives et des prises de position des auteurs, chacune des contributions tente de respecter la consigne des concepteurs de l'ouvrage : précision des contours du thème traité et du sens des concepts utilisés ; présentation de l'état de la question tel que dégagée dans les travaux scientifiques ; exposition de l'état et des besoins de recherche sur le thème abordé dans le contexte québécois. Comprenant 56 chapitres regroupés en neuf parties et rédigés par 74 auteurs, en plus d'une problématique générale que propose Fernand Dumont en guise d'introduction et d'une conclusion critique de Simon Langlois, ce *Traité des problèmes sociaux* constitue un livre de référence tant pour les étudiants des sciences humaines et sociales, en particulier ceux que concerne l'intervention dans le champ social, que pour les chercheurs et planificateurs des services socio-sanitaires.

La première partie, *Quelques problèmes de population et d'aménagement*, traite d'aspects démographiques (hypofécondité, vieillissement) et liés à l'aménagement (carences d'habitation, sous-développement régional, dégradation de l'environnement).